COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2010

Étaient présents :
M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mm. COSTE, DUGLAND, METIVIER, CARLIER, Melle PHILIPPON
Étaient absents :
Etaient excusés :
Mm. BEAUFORT (pouvoir à M. COSTE)
Mme HUREAU (pouvoir à M. PELAMATTI)
Mme JACOB (pouvoir à Melle PHILIPPON)
Mme RENOULT (pouvoir à M. DUGLAND)
Mme VAILLANT (pouvoir à M. METIVIER)

La séance est ouverte à 19h45. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER**.**

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2010 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) ***Redevance d'occupation du domaine public des installations du gaz :***

L'installation du gaz dans notre commune du réseau de distribution de gaz implique le versement d'une redevance d'occupation du domaine public par le gestionnaire du réseau. Le versement de cette redevance est conditionné à une délibération du Conseil Municipal confirmant l'acceptation de la perception de ces sommes dont le montant est de 106,18 € avec un réseau de 0 m. Elle fera l'objet d'un versement supplémentaire lorsque le métrage des canalisations aura été enregistré officiellement. M. le Maire demande l'autorisation d'accepter le versement de cette redevance au budget de la Commune. Personne n'ayant d'objection à cette recette pour le budget communal, la délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) ***Projet de Contrat Départemental de Développement Local :***

M. le Maire rappelle la procédure qui avait cours jusqu'à aujourd'hui lorsque l'on sollicitait une subvention du Conseil Général pour le financement d'un projet communal. Ce système avait l'inconvénient d'être parfois peu équitable entre les différents cantons du département, suivant l'efficacité du Conseiller Généra local, et l'attribution de subventions à certains projets, déconnecté de la réalité du terrain. Désormais, le Conseil Général alloue aux Communautés de Communes ayant signées le Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) une enveloppe budgétaire destinée à l'attribution des subventions Conseil Général en fonction des axes prioritaires du département et des priorités de la Communauté de Commune concernée. Ce contrat est signé pour une durée de six ans (2010 –2015) Le montant de l'enveloppe budgétaire est calculé en fonction de la population et du taux des 4 taxes d'impôts locaux notamment. Actuellement 26 Communautés de Communes ont déjà signé ce Contrat mais pas la CCRCT.

Le montant de l'enveloppe budgétaire serait de l'ordre de 3 150 000 € pour la CCRCT soit 525 000 € par an. A charge pour la CCRCT d'étudier les dossiers et de donner un avis sur le versement des subventions sollicitées par les communes adhérentes à la CCRCT et la CCRCT elle-même. Les subventions concernant l'USEDA, l'USESA, le FDS ne rentrent

pas dans le CDDL car elles sont déjà contractualisées avec le Conseil Général depuis un certain nombre d'années

La CCRCT nous demande donc l'avis du Conseil Municipal pour, par délibération, autoriser M. le Maire, représentant de la commune au Conseil Communautaire, à approuver la signature du Contrat Départemental de Développement Local entre la CCRCT, représentée par sa Présidente, Mme Fuselier, et le Conseil Général représenté par M. Krabal, Conseiller Général du canton de Château-Thierry.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) *Demande de subvention d'équipement auprès de la CCRCT :*

M le Maire rappelle que la construction d'un abri de bus au pressoir et les travaux afférents, il est possible de solliciter une subvention d'équipement auprès de la CCRCT, subvention calculée en fonction de l'assiette subventionnable et de la part restant à charge de la commune (en principe 50% de la charge financière communale)

Actuellement le coût de l'opération s'élève à 12169 € H.T.se décomposant entre

Dépenses :

Abri de bus + montage :	9745,00 €
Achat de matériaux pour la plate-forme :	1624,00 €
Heures de travail en régie :	800,00 €

Recettes :

Subvention DGE sur abri de bus seul (40%) :	3898,00 €
A charge de la commune :	8271,00 €

Le conseil Municipal approuve le plan de financement actuel et autorise M. le Maire à solliciter auprès de la CCRCT une subvention d'équipement dont le montant exact sera connu après délibération du Conseil Communautaire.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Point sur les dossiers en cours :

a) *Rue de Rome :*

A notre demande, la DDT, dans le cadre de la convention ATESAT a procédé à une étude visant à reprendre le réseau d'eaux pluviales et re-profiler la rue de Rome afin de réduire le dévers de la chaussée qui gêne les véhicules circulant sur cette voie. Après réflexion, il apparaît opportun de procéder simultanément à l'enfouissement du réseau EDF, ce qui permettrait la suppression des pylônes électriques qui gênent, eux aussi, la circulation. L'USEDA a été consultée et l'enfouissement peut être envisagé en prolongement de la suppression des fils nus de la rue du carrefour (priorité USEDA) Une évaluation du coût est en attente de réponse tout comme une indication de délai de réalisation possible réaliste.

Par ailleurs, avant tous travaux sur la chaussée, pourquoi ne pas également enterrer les câbles téléphoniques, remettre en état les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement vieillissants. Il s'agit là d'un projet lourd car sont concernés l'USEDA (EDF), l'USESA (eau), le SARCT (assainissement) et France Télécom et il ne sera pas simple de coordonner l'intervention de tous ces services. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour une telle opération mais demande qu'une réunion avec tous les acteurs potentiels soit organisée pour une étude de faisabilité en terme de temps et de coût global.

Par ailleurs, ce projet inclut une reprise du carrefour RD3/rue de Rome/rue du Carrefour reprise déjà prévue dans la demande 2010 de subvention auprès du FDS pour la réfection des bordures et des trottoirs entre ce croisement et la Mairie. Il semble plus opportun au Conseil Municipal de se limiter soit à une remise en état des enrobés des trottoirs, enrobé

très dégradés voir inexistants pour 2010 soit remise en état bordures et trottoirs à l'exception du carrefour qui fera l'objet d'une réfection en même temps que celle de la rue de Rome. La décision n'est pas arrêtée.

b) *Demande de subventions FDS pour 2011 :*

Compte tenu des informations concernant la rue de Rome, le Conseil décide de ne pas solliciter de subvention pour les travaux de cette rue pour 2011

Par contre, la commune a été sollicitée pour la réalisation de l'accès aux gîtes du Chemin de Champillon. Une étude sera réalisée pour en évaluer le coût et fera l'objet d'une demande de subvention FDS en 2011

c) *Bilan sécurité :*

M. Dugland présente en détail les résultats du « diagnostique sécurité » réalisé en 2009 sur notre commune qui nous est parvenu avec beaucoup de retard. Le document riche d'enseignements et proposant des solutions pour l'amélioration de la sécurité dans notre village sera à la disposition des habitants pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le problème essentiel est le non-respect grave des limitations de vitesse. Il faut à court terme envisager des aménagements simples qui permettent dans un premier temps de limiter les excès de vitesse tout en ne grevant pas le budget de la commune : plantations, marquages au sol, aménagements piétons, etc. La révision de la signalisation est déjà en cours. Dans le futur, un re-calibrage de la chaussée en largeur et la création d'une zone 30 en centre village seront mis à l'étude.

d) *T.A.D. :*

Un certain nombre de nos concitoyens sont venus en Mairie faire part de leur mécontentement sur le fonctionnement du T.A.D. depuis sa mise en place le 5 juillet 2010 :

Bus absent malgré réservation, impossibilité de se rendre au travail, au collège, au lycée, à la gare ou en revenir, temps d'attente trop long entre aller et retour, etc.

M. le Maire fait lecture d'une pétition qui circule actuellement dans le village.

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion conjointe avec les élus des communes de Mont St Père et Chartèves aura lieu le 27 août afin d'élaborer un questionnaire commun qui sera diffusé dans nos trois villages. Les réponses à ce questionnaire permettront de préciser les attentes et suggestions de nos concitoyens. Le Conseil Municipal espère que le dépouillement des réponses permettra de faire des propositions concrètes à la commission « Transports » de la CCRCT en vue d'améliorer la desserte de nos villages.

4/ Questions diverses :

a) ***Don de terrain à la commune :***

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de M. Fanton de faire don à la commune d'un terrain situé sur les bords de Marne. Le conseil Municipal remercie M. Fanton et accepte le principe de cette donation. M. le Maire prendra contact avec le notaire afin d'en établir la faisabilité et préciser les règles à respecter, les documents à établir et le montant des honoraires. Le Conseil Municipal approuve les dispositions prises.

b) *Dégâts des eaux dans la propriété de M. Marchand Claude, rue d'en bas :*

Des pluies intenses ont entraîné une inondation par les eaux de ruissellement du domaine public dans la propriété de M. Claude Marchand. L'expert, mandaté par la compagnie d'assurance de M. Marchand, accepte la prise en charge intégrale des dégâts causée dans sa propriété au titre de l'assurance « Dégâts des eaux » Néanmoins, la Commune reconnaît le problème et a déjà engagé une demande de rectification du profil de la chaussée devant cette propriété afin d'éviter tout incident à l'avenir.

c) ***Parts communales pour séjour en classe découverte en 2009 :***

La Mairie de Brasles nous a fait parvenir un titre de régularisation pour le versement des parts communales pour un séjour Classe de découverte à la Jumenterie en mai 2009 de 4 enfants du village. Ayant été évoqué rapidement en Conseil d'Ecole en novembre 2008, les représentants de la commune n'ont pas intégré les problèmes de parts communales liés à ce séjour et n'ont pas fait inscrire les sommes nécessaires au budget communal 2009 comme ce fut le cas en 2010. Aucune demande n'a été faite à l'époque par la commune de Brasles pour leur règlement. Conformément aux engagements pris dès mars 2008, le Conseil Municipal ne conteste pas le bien fondé de la demande mais la trouve un peu tardive et « cavalière » Le Conseil Municipal donne néanmoins son accord pour la régularisation mais mandate M. le Maire pour prendre contact avec son homologue de Brasles pour en discuter des modalités. La dépense n'a pas été inscrite ni au budget communal 2009 ni 2010.

M. Carlier, en charge des affaires scolaires, propose qu'une somme pour séjour en Classe Découverte soit systématiquement inscrite au budget primitif des années à venir afin d'éviter ces problèmes. Proposition retenue par le Conseil Municipal.

d) ***Aménagements extérieurs pour les Gîtes de Champillon :***

Afin de rendre plus accessible les gîtes récemment ouverts chez M. Debaize, M. le Maire propose d'améliorer l'entrée du chemin communal qui dessert ces gîtes par la réalisation d'une patte d'oie améliorant la visibilité. Par ailleurs, M. Debaize sollicite la réalisation d'une plate-forme bétonnée sur le domaine public afin d'y entreposer les containeur à ordures. M. Debaize propose également de participer à la remise en état du lavoir situé à côté de sa propriété afin de rendre le cadre plus accueillant. Le lavoir est effectivement en très mauvais état général et plutôt laid. Le Conseil Municipal donne son autorisation à l'occupation du domaine public pour la plate-forme qui sera réalisée dès que possible par la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux travaux de remise en état du lavoir en partenariat avec M. Debaize. Les travaux routiers feront l'objet d'une demande de subvention FDS en 2011.

e) ***Chats errants :***

Depuis deux mois, une famille de chats erre dans le village. M. le Maire demande l'autorisation de les capturer et de les stériliser afin d'éviter leur multiplication, sachant que les frais seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager la procédure et inscrire la dépense au budget de la commune. Mme Jacob, correspondante pour la SPA sur le village est chargée d'étudier la solution la plus appropriée au problème. Un rappel sera fait auprès de la population sur les droits et devoirs du propriétaire d'animal domestique.

f) ***Bilan financier de la commune :***

M. le Maire communique le bilan financier de la commune établit par la Trésorerie comme chaque année. Notre trésorerie est saine mais les charges de personnels représentent 50% de notre budget de fonctionnement, ce qui est au-dessus de la norme habituelle pour un village de notre taille. Ceci s'explique par l'obligation d'avoir deux secrétaires et par la modification au cours du temps des emplois dans la commune. C'est une donnée qu'il nous faudra prendre en compte lors du départ en retraite de certain de nos employés.

g) ***Permanences du samedi :***

Répartition des permanences du samedi matin au cours des mois de septembre et octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.